



Demande d'enregistrement

Vitry le François (51)
Incidences notables sur l'environnement (pièce jointe n°8)
Version 01 Juin 2023

Dossier réalisé avec le concours de



Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2

Tél. : 03 26 82 32 55 - Fax : 03 26 82 37 46 - E-mail : info@gnat.fr - Site : www.gnat.fr

Identifiant TVA : FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 B - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 Euros

1	EFFETS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	1
1.1	MILIEU NATUREL	1
1.2	GESTION DE L'EAU	1
1.2.1	<i>Origine et utilisations</i>	1
1.2.2	<i>Rejets</i>	1
1.3	NUISANCES SONORES ET VIBRATILES	1
1.4	TRAFIC	2
1.5	POLLUTION LUMINEUSE.....	2
1.6	REJETS DANS L'AIR	2
1.7	DECHETS	2
1.8	PATRIMOINE – CADRE DE VIE - POPULATION	3
2	CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES.....	3

1 EFFETS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 Milieu naturel

Le projet prend place sur un ancien site industriel sur un terrain totalement anthropisé. Aucune flore ou faune remarquable n'y est répertoriée.

1.2 Gestion de l'eau

1.2.1 Origine et utilisations

Les besoins en eau potable seront assurés par un raccordement au réseau communal. Ils concerneront les besoins sanitaires (locaux sociaux, lavabos, douches...) et les besoins pour le process (remplissage des baignoires de traitement de surface).

La consommation en eau sera de l'ordre de 5 000 m³/an :

- 4 000 m³ pour les besoins industriels soit environ 15 m³/jour
- 1 000 m³ pour les besoins domestiques (effectif de 50 personnes).

1.2.2 Rejets

Ils se composeront :

- des eaux pluviales ;
- des eaux usées domestiques.

Les eaux pluviales seront drainées par l'intermédiaire des surfaces étanches donc issues du ruissellement sur les toitures et voiries.

Pour ce qui concerne les surfaces non étanches (surfaces gravillonnées et espaces verts), l'eau s'infiltrera directement dans le sol.

Les eaux pluviales de toiture sont récupérées et dirigées vers 5 puisards d'infiltration existants. Les eaux pluviales de voiries passent par un séparateur hydrocarbures puis sont infiltrées par un puisard.

Cette gestion des eaux pluviales est existante sur le site. Aucune modification n'étant apportée au bâtiment ni aux voiries, aucun changement ne sera apporté sur la gestion des eaux pluviales du site.

Les eaux usées domestiques seront envoyées dans le réseau d'assainissement communautaire en direction de la station d'épuration communale.

Il est à noter qu'il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles. En effet, les eaux des baignoires de traitement de surface et de rinçage seront reprises en tant que déchets. Elles seront stockées dans une cuve enterrée d'environ 50 m³ avant enlèvement par une société spécialisée.

Dans un deuxième temps, il sera envisagé un prétraitement sur site des eaux usées avant rejet à la station d'épuration communale. Si celui-ci est réalisé, il fera l'objet d'un rapport à porter à connaissance par la suite avec une convention de rejets au réseau communal.

1.3 Nuisances sonores et vibratiles

Les sources sonores intérieures proviendront essentiellement des activités suivantes :

- Travail des métaux (découpe de fils métalliques),
- Manutention des clôtures métalliques, ...,

Les sources sonores extérieures auront pour origine :

- le trafic des véhicules (poids lourds et chariots),
- les opérations de chargement/déchargement des palettes/produits.

Aucune machine/équipement ne sera à l'origine de vibration susceptible d'être perçue en dehors de l'établissement.

Le projet respectera les préconisations de l'arrêté du 23 janvier 1997 sur les niveaux sonores en limite de propriété et en zone à émergence réglementée :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés
Sup à 35 dB(A) et inf ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles, ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

1.4 Trafic

Le trafic de camions concernera principalement la livraison et l'expédition des produits. Celui-ci représentera 3 à 4 camions par jour (soit 8 mouvements au maximum) sur les axes routiers desservant le site. Il existera également un trafic lié aux véhicules du personnel et aux visiteurs. Il est estimé à environ 50 véhicules légers par jour.

1.5 Pollution lumineuse

L'entrepôt sera équipé d'un éclairage extérieur, en particulier au niveau du parking et voies de circulation. Cet éclairage sera dispensé par des projecteurs directionnels en façades et des lampadaires répartis sur le site. Il ne fonctionnera qu'en période nocturne lors de l'activité de l'entrepôt (période hivernale) et ne sera donc pas susceptible de déranger la faune.

1.6 Rejets dans l'air

Les émissions dans l'air proviendront des installations suivantes :

- Grenaillage : rejets de poussière
- Traitement de surface : rejets d'acidité
- Cabine de peinture : rejets de poussières et éventuellement de COV
- Four de séchage : rejets de poussière et de COV

La cabine de peinture sera équipée d'un cyclone et d'un filtre permettant de limiter tout rejet de poussière à l'atmosphère. Les particules de peinture récupérées par les installations de filtration seront renvoyées dans le process. Le grenaillage sera également équipé d'un filtre permettant de limiter les rejets de poussières.

Les différents rejets atmosphériques du site respecteront les arrêtés ministériels en termes de valeur limite d'émission. Les points de rejet seront situés en toiture du bâtiment au niveau des activités. Ils dépasseront de 3 m la toiture du bâtiment.

Aucune source olfactive particulière n'est identifiée pour le projet.

 **Annexe 1 de l'étude d'incidence** : Descriptif technique de la cabine de peinture

1.7 Déchets

Les déchets produits seront principalement les déchets suivants :

- Déchets liés à l'activité de traitement de surface : bains de l'installation de traitement de surface (environ 50 m3 par mois),
- Déchets métalliques liés à l'activité de fabrication des clôtures,
- Déchets liés à l'activité de bureaux : papier, carton, plastique, consommables informatiques, ...

Ces déchets seront repris par des sociétés spécialisées.

1.8 Patrimoine – Cadre de vie - Population

Le projet est compatible avec le plan local d'urbanisme de la commune.

Aucune nouvelle construction ne sera réalisée sur le site.

Les futures activités ne seront donc pas susceptibles de porter atteinte au patrimoine, ni à l'activité humaine (aucune création ou élargissement de route, aucun stockage extérieur), ni au trafic routier.

2 CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES

L'impact cumulé concernera principalement le trafic routier. Toutefois le trafic lié au site sera faible.